

BIENS D'EQUIPEMENT : 6 entreprises lourdement condamnées dans l'affaire de la cuisine centrale de Besançon

Les 6 entreprises mises en cause dans l'affaire de la "cuisine centrale" de la [VILLE DE BESANCON](#) / T : 03.81.61.50.50 (Doubs) sont condamnées à payer solidairement à la ville la somme de 5,9 M€, à laquelle s'ajoutent divers autres frais d'expertises et taxes portant le montant à plus de 6 M€. Pour mémoire, la cité bisontine avait fait le choix de se doter d'une cuisine unique "centrale" pour fabriquer les 5.000 à 5.500 repas / jour qu'elle devait livrer aux écoles, personnes âgées, en remplacement des vieilles cuisines dont elle disposait. Rappelons que l'architecte François Tesnières, ex-gérant du cabinet 3 Bornes et concepteur de cette cuisine des « Césars » dont il n'existe en France qu'un prototype à Nevers, n'était pas assuré pour cette technique avant-gardiste. En outre, il a fui en Malaisie où il vit et travaille. www.besancon.fr